

Dossier de séance
Commission Morphologie et milieux aquatiques
Hôtel du département de Belfort – 28 mars 2013

La commission Morphologie et milieux aquatiques

Suite à la réunion de la CLE du SAGE Allan du 20 décembre 2012, des commissions thématiques ont été constituées afin d'élaborer le contenu du SAGE.

La présidence de la commission **Morphologie et milieux aquatiques** a été confiée à Mme Anne-Marie Forcinal (Comité Syndical EPTB Saône-et-Doubs, présidente de la CLE du SAGE Allan) lors de la réunion du bureau de la CLE, le 17 janvier 2013.

Différents éléments sont regroupés dans cette commission :

Morphologie

- Artificialisation des cours d'eau et leurs conséquences
- Espaces de bon fonctionnement et de mobilité des cours d'eau
- Continuité écologique et obstacles à l'écoulement
- Transport sédimentaire et incision du lit
- Plans de restauration des cours d'eau et leur gestion physique
- Gravières orphelines et carrières

Milieux et espèces aquatiques

- Fonctionnalité des milieux (autoépuration, biodiversité)
- Gestion des zones humides et des plans d'eau
- Entretien/restauration des berges et gestion de la ripisylve
- Protection des espèces aquatiques autochtones et/ou emblématiques
- Lutte contre espèces invasives des cours d'eau et des berges
- Pêche et pisciculture
- Trame verte et bleue et corridors écologiques dans les documents d'urbanisme
- Réservoirs biologiques / continuité écologique

Réunion du 28 mars 2013 :

Le présent dossier de séance et le support de présentation de la réunion sont disponibles sur le site internet de l'EPTB Saône-et-Doubs :

<http://www.eptb-saone-doubs.fr/Reunion-commission-Morphologie-et>

Lors de la première réunion de la commission Morphologie, les points suivants sont abordés :

- présentation de la situation et de l'état des lieux de la thématique sur le territoire du SAGE
- témoignage de la mise en œuvre d'un programme pour l'atteinte du bon état écologique des rivières du Haut-Rhin, présentation par M. Sylvain CUENOT du Conseil général du Haut-Rhin
- attendus des études complémentaires à l'état des lieux (si besoin ressenti)
- identification des enjeux.

Les objectifs de la première réunion sont les suivants :

- **informer** les membres de la commission de l'état des connaissances actuelles de la thématique morphologie et milieux aquatiques sur le territoire du SAGE et **solliciter** des remarques ou compléments d'information
- identifier les études complémentaires nécessaires à l'état des lieux (si besoin ressenti)
- **identifier** les enjeux en rapport avec la thématique sur le territoire du SAGE.

Etat des connaissances

La morphologie des cours d'eau

- Masses d'eau superficielles : Des bassins versants (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine, Rupt) à densités de réseau hydrographiques différentes en fonction de la perméabilité du sous-sol, et aux caractéristiques propres, fonction de leur aire d'alimentation, de leur relief et de la pluviométrie.
- Topographie : Voie de communication entre le monde rhénan et le couloir séquanorhodanien, couloir formé par les Vosges et le Jura qui canalise les vents d'est et d'ouest. Volumes de précipitations annuelles de 858 l/m² (Franche-Comté) contre 889 l/m² pour la France métropolitaine ; avec plus de 60% de différence à différents points du périmètre du SAGE (1130 l/m² à Belfort et 1860 l/m² au Ballon d'Alsace).
- Géologie : Un socle vosgien et Permien, peu perméable au nord, des Grès du Trias inférieur, perméable, en partie médiane, et des plateaux calcaires au sud de Belfort, perméable ; des massifs karstiques et cristallins sur une grande partie du périmètre.
- Lit et de l'espace de mobilité des cours d'eau : Les activités économiques et les aménagements urbains induisent un maillage étroit et conséquent d'importantes infrastructures routières et ferroviaires et de zones d'activités ayant un impact sur le réseau hydrographique ; On constate notamment le développement de l'urbanisation en lit majeur et une augmentation de la surface artificialisée.
- Etat éco-morphologique des cours d'eau : Forte altération morphologique des cours d'eau, aux conséquences sur la ressource en eau, en qualité et en quantité ; études d'évaluation géomorphologique achevées pour les cours d'eau de la Madeleine et de l'Allaine, de la Savoireuse à Nommay et étude en cours pour la Saint-Nicolas.
- Trames bleues : Trames bleues référencées dans le SCoT du département du Territoire de Belfort ; Prise en compte des trames bleues et des prairies humides dans les documents d'urbanisme et au niveau régional (SRCE) en cours de mise en place.
- Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE) : Territoire très marqué par la fragmentation écologique ; nombreux obstacles à la continuité écologique au sein du réseau hydrographique qui portent atteinte à son potentiel écologique. Etude en cours sur les 7 seuils de Belfort.

Les milieux et espèces aquatiques

- Occupation du sol : Un territoire fortement urbanisé mais avec des forêts et territoires agricoles qui restent bien représentés (respectivement 43% et 42% de la surface du périmètre du SAGE).
- Protections réglementaires des milieux naturels : Des milieux naturels réglementairement protégés essentiellement sur les franges du périmètre, en particulier sur le Ballon d'Alsace ; D'importantes réserves naturelles nationales ou régionales ; Un projet d'Arrêté de Protection du Biotope (APB) le long de la Savoireuse à cheval sur les départements du Doubs et du Territoire de Belfort
- Autres protections des milieux naturels : Périmètre du SAGE concerné par 3 sites Natura 2000: « Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance » gérée par le Parc Naturel régional des Ballons des Vosges, « Forêts et ruisseaux du Piémont vosgien » gérée par le Comité régional de la propriété forestière et « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » gérée par le Conseil général du Territoire de Belfort. Les 3 sites Natura 2000 correspondent à la fois à des zones spéciales de conservation (ZSC), désignées au titre de la directive

Habitats et à des zones de protection spéciales (ZPS), désignées au titre de la directive Oiseaux ; Celui des étangs et vallées du Territoire de Belfort, compris en totalité dans le SAGE et très axé sur l'eau et la protection des milieux et espèces aquatiques. En plus sur le périmètre, des espaces naturels sensibles départementaux majoritairement sur des milieux aquatiques.

- Zones humides : Un territoire encore riche en zones humides mais qui tendent à se réduire et à disparaître ; un recensement qui débute sur le contrat de rivière Allaine et sur la partie du département du Doubs du périmètre du SAGE.
- Etangs et plans d'eau : de très nombreux plans d'eau sur le périmètre d'étude ; un recensement succinct et non homogène sur le périmètre du SAGE ; Peu de données disponibles sur la gestion des plans d'eau et étangs.
- Espèces aquatiques : Un territoire marqué par un appauvrissement général des populations piscicoles et d'espèces aquatiques autochtones, dont certaines à fort enjeu patrimonial, et un développement d'espèces invasives dans les cours d'eau et sur les berges.
- Activité de pêche : des AAPPMA couvrant une majorité du périmètre du SAGE, en grande majorité réciprocaires ; Des cours d'eau en grande majorité de catégorie 2.

Le contenu du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse ?

Orientation fondamentale (OF) 6 : Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques

- 6A – Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques*
- 6B – Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides*
- 6C – Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau*

Les protocoles locaux et autres éléments de contexte local

Extrait de la délibération 2012-10 du 5 avril 2012 du comité d'agrément de l'agence de l'eau RMC relatif au périmètre du SAGE Allan :

Le Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée :

RELEVE que l'existence d'un SAGE constituera une opportunité pour intégrer les enjeux liés aux milieux aquatiques du territoire dans le cadre des différentes démarches en cours (SCOT, sites NATURA 2000...) dans le respect de l'objectif de non dégradation ;

SOULIGNE que le SAGE doit permettre d'engager les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs du SDAGE, en s'appuyant sur le programme de mesures et en portant une attention particulière à :

- la préservation et la restauration de la qualité des milieux aquatiques, en présence d'enjeux de protection contre les inondations ;
- (...)

L'essentiel à retenir

- **4 bassins versants** (Savoireuse, Bourbeuse, Allaine-Allan, Lizaine) à densités de réseau hydrographiques différentes en fonction de la perméabilité du sous-sol, et aux caractéristiques propres, fonction de leur aire d'alimentation, de leur relief et de la pluviométrie.
- Une **urbanisation en lit majeur** des cours d'eau et d'importantes surfaces **artificialisées**, conséquences de la **forte urbanisation** et des **activités économiques** sur la zone, qui ont des impacts sur le réseau hydrographique
- Une **fragmentation écologique importante** (continuité écologique et obstacles à l'écoulement, artificialisation des espaces de bon fonctionnement et de mobilité des cours d'eau, transports sédimentaires et incision du lit) aux conséquences sur le fonctionnement et le potentiel écologique des cours d'eau
- **Forte altération morphologique des cours d'eau, souvent historiques**, aux conséquences sur la ressource en eau (qualité et quantité)
- Une prise en compte **progressive des trames vertes et bleues** dans les documents d'urbanisme et au niveau régional avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en cours de mise en place.
- Des **milieux naturels restants protégés**, réglementairement ou non, notamment d'importantes réserves naturelles nationales ou régionales, un parc naturel régional et de nombreux espaces protégés sur le Ballon d'Alsace, un projet d'Arrêté de Protection du Biotope (APB) le long de la Savoireuse à cheval sur les départements du Doubs et du Territoire de Belfort et 3 sites Natura 2000 dont celui des étangs et vallées du Territoire de Belfort très axé sur l'eau.
- Un territoire marqué par un **appauvrissement général des populations piscicoles** et d'espèces aquatiques autochtones, dont certaines à fort enjeu patrimonial, et un développement d'espèces invasives dans les cours d'eau et sur les berges.

Nom :
Structure :

REMARQUES ET COMPLEMENTS A L'ETAT DES LIEUX
Fiche pouvant être renseignée et remise à l'animatrice du SAGE Allan

Les remarques suite à la présentation de l'état des connaissances

Quelles actions passées et actuelles concernant la thématique morphologie et milieux aquatiques ?

Quelle évolution future, quelles tendances des ces actions ?

Le diagnostic

Quelle satisfaction de l'état actuel de morphologie des cours d'eau et des milieux aquatiques ?

Quel niveau d'altération ?
Quels problèmes de gestion ?

Quelles menaces et quelle urgence à réagir ?

Nom :
Structure :

IDENTIFICATION DES ENJEUX MAJEURS

Fiche pouvant être renseignée et remise à l'animatrice du SAGE Allan

Enjeux (ce vers quoi on veut tendre)

Suite au diagnostic, quelles priorités concernent la morphologie des cours d'eau et les milieux aquatiques ?

Quels sont les enjeux majeurs à l'échelle du territoire du SAGE ?
Avec quelle hiérarchisation ?